

AVRIL 2025

POLICY PAPER

CAP SUR L'AUTONOMIE POUR LE SAHARA ; UNE DYNAMIQUE EN MARCHÉ

MOHAMMED LOULICHKI



La proposition d'autonomie, avancée par le Maroc en avril 2007 comme base de règlement du différend autour du Sahara marocain, s'impose progressivement sur la scène internationale. Bien qu'elle soit rejetée par l'Algérie et le Polisario, cette Initiative a bénéficié, depuis son lancement, d'un large soutien international, en particulier de la part des États-Unis et de la France, qui ont réaffirmé leur appui à la souveraineté marocaine sur cette région. Le 8 avril 2025, les États-Unis ont réitéré leur position en appelant l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Staffan de Mistura, à travailler sur la base de cette Initiative. Cette prise de position ouvre une véritable opportunité pour parvenir à un règlement durable. Dans ce contexte, la tournée prévue de M. Massad Boulos, conseiller du Président américain chargé des affaires africaines et moyen-orientales, vise à accélérer le processus et à encourager l'Algérie à s'impliquer activement dans cette dynamique. L'engagement conjoint de Washington et de Paris en faveur de la relance du processus de règlement exige du temps, de la constance, mais surtout une volonté politique sincère de la part de l'Algérie et du Polisario pour s'inscrire dans une logique de paix et de compromis. La conjoncture actuelle offre une fenêtre inédite pour un règlement définitif du conflit. Pour la première fois, une Initiative portée par les États-Unis et soutenue par un contexte international favorable propose une solution réaliste, durable et respectueuse des droits légitimes du Maroc. Ce moment charnière pourrait marquer un tournant décisif dans l'histoire de la région.

MOHAMMED LOULICHKI

INTRODUCTION

L'autonomie comme base de solution au différend relatif à la récupération par le Maroc de son Sahara s'impose progressivement sur la scène internationale, vingt-quatre ans après son évocation initiale par James Baker, alors Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies, et dix-huit ans après la présentation officielle de l'Initiative marocaine d'autonomie.

Bien que cette Initiative ait été fermement rejetée par l'Algérie et le Front Polisario — tous deux attachés à l'organisation d'un référendum d'autodétermination censé aboutir inéluctablement à l'indépendance —, elle a, en revanche, reçu depuis son lancement un large soutien international. Des dizaines de pays de toutes les régions du monde l'ont appuyée, selon des formulations variées ou nuancées mais convergentes.

Trois reconnaissances ont été particulièrement décisives dans l'amorce d'une dynamique nouvelle : celles des États-Unis, de la France et de l'Espagne — tous membres du Groupe des amis du Secrétaire général pour le Sahara, dont deux membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, historiquement actifs sur ce dossier.

Au cours des deux dernières années, les États-Unis et la France se sont nettement distingués des autres membres permanents. Non seulement ils ont reconnu que l'Initiative marocaine d'autonomie est le seul cadre réaliste de règlement, mais ils ont également manifesté une ferme volonté de faire progresser le processus politique sur cette base.

La réaffirmation par les États-Unis, le 08 avril 2025, de cette position et de cet engagement, le déplacement de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, à Washington, le 10 avril, ainsi que son briefing devant le Conseil de sécurité, le 14 avril, ont contribué à ouvrir une perspective réelle d'accélération du processus de règlement de ce différend.

L'idée d'un règlement fondé sur un régime d'autonomie négocié a progressivement mûri après que les Nations Unies aient conclu en juin 2001 à l'inapplicabilité du Plan de règlement de 1990. Le concept a été au centre du projet d'Accord-cadre proposé par James Baker la même année (1). Sa formalisation en une proposition structurée, conforme aux standards internationaux, a été précédée d'un large processus de concertation nationale et internationale, avant sa soumission à l'ONU en avril 2007.

Face à l'immobilisme persistant de l'Algérie et du Polisario — illustré notamment par leur refus de participer aux tables rondes et par la violation, par le Polisario, de l'accord de cessez-le-feu —, le Maroc a fait preuve d'une disponibilité constante et d'une souplesse saluée par la communauté internationale, ce qui lui a valu un soutien croissant en faveur de son approche fondée sur l'autonomie.

Depuis sa présentation, l'Initiative d'autonomie s'est progressivement consolidée, portée par une dynamique normative et institutionnelle à double échelle. Sur le plan interne, cette évolution s'est traduite par l'adoption de la Constitution de 2011, marquant un tournant dans le renforcement de l'État de droit. Sur le plan international, elle s'est accompagnée d'un renforcement constant de l'engagement du Royaume en faveur des droits de l'homme, ainsi que de sa coopération avec les mécanismes de suivi garantissant leur respect.

La solution de ce différend se trouve aujourd'hui à un tournant de sa longue histoire en raison de l'engagement actif des États-Unis et de la France et d'une conjoncture internationale propice. En retraçant la genèse de cette option, le soutien multiforme qu'elle a reçu sur

le plan diplomatique et son accueil positif par le Conseil de sécurité, il apparaît désormais que le moment est venu pour sa consécration.

I- L'AUTONOMIE : LA MATURATION D'UNE VISION

Entre juillet 2000 et février 2001, le Conseil de sécurité a invité les parties à engager des "pourparlers directs pour tenter de résoudre les multiples problèmes auxquels se heurte l'application du Plan de règlement et pour essayer de se mettre d'accord sur une solution politique mutuellement acceptable de leur différend au sujet du Sahara".(2) À cette invitation, le Maroc était le seul à exprimer sa volonté d'explorer une alternative au Plan de règlement.

Après avoir pris acte de la disponibilité du Maroc à contribuer à faire sortir le processus de paix de l'impasse, l'Envoyé personnel James Baker III a organisé une série de réunions à Berlin et à Londres pour rapprocher les vues sur une solution de troisième voie. Il en a conclu "qu'il ne servirait à rien de tenir de nouvelles réunions des parties, à moins que le Gouvernement marocain, en tant que Puissance administrante du Territoire, ne soit prêt à proposer ou à appuyer véritablement la délégation de certains pouvoirs concrets à tous les habitants et anciens habitants du Territoire, conformément aux normes internationales."(3)

Devant la politique d'obstruction des autres parties, le Maroc s'est limité à confirmer sa disponibilité à aller dans le sens de dévolution des compétences à des organes de la région du Sahara sans aller plus loin. Cette attitude saluée par le Secrétaire général et les membres permanents du Conseil ont amené l'Envoyé personnel à proposer un accord-cadre basé sur la notion d'autonomie.

En mai 2001, James Baker a effectué une tournée dans la région pour recueillir les vues des parties sur un projet d'Accord-cadre (connu sous le nom de Baker I), élaboré par ses soins avec l'assistance d'un expert des régimes d'autonomie. Il a présenté son projet aux parties comme "la dernière chance pendant les prochaines années" que "Toutes les parties intéressées devraient saisir car elle sert les intérêts de la population du Sahara" et ceux de "l'ensemble de la région du Maghreb". Il a, en outre, appelé en particulier l'Algérie à "participer, en tant que partie, à ces consultations et à négocier, toutes les modifications qu'elle souhaiterait apporter au projet de document pour qu'il soit acceptable". (4)

Le projet d'Accord-cadre donne à la population du Sahara, entre autres le droit d'élire ses propres organes exécutif, législatif et judiciaire et d'exercer des compétences propres à la région. Il prévoit plus spécifiquement la repartition des compétences suivante :

1- le Royaume du Maroc exercera sa compétence exclusive, notamment dans les domaines des relations extérieures, de la sécurité et de la défense nationale, la préservation de l'intégrité territoriale contre toute tentative de sécession, qu'elle provienne de l'intérieur ou de l'extérieur du Territoire. En outre, le drapeau, la monnaie, les services des douanes et les systèmes postaux et de télécommunications du Royaume seront également ceux du Sahara occidental;

2- la Région du Sahara exercera, par l'intermédiaire de ses organes exécutif, législatif et judiciaire, des compétences qui couvrent, entre autres, les domaines de l'administration locale, des impôts territoriaux, de la protection sociale, de la culture, de l'éducation, du commerce, des transports, de l'agriculture, des mines, des pêches et de l'industrie, du logement et des infrastructures de base;

3- la région sera dotée d'un Exécutif, d'un Législatif élu et d'un judiciaire dont les actes doivent être conformes à la Constitution du Royaume du Maroc et en respecter les dispositions;

4- ni le Royaume du Maroc ni les organes exécutif, législatif ou judiciaire de la région du Sahara ne pourront unilatéralement modifier ou abolir le présent statut. Tous changements ou modifications pouvant y être apportés devront être approuvés par l'Exécutif et l'Assemblée du Sahara ;

5- un référendum sur le statut du Sahara sera organisé dans les cinq ans suivant les premiers actes lui donnant application. Pour y être admis à voter, un électeur doit avoir résidé en permanence au Sahara durant toute l'année précédente;

6- le Gouvernement français et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique se portent garants de l'application de l'Accord par les parties.

Par sa résolution 1359 du 29 juin 2001, le Conseil de sécurité a "encouragé les parties à examiner le projet d'accord-cadre et à négocier toutes modifications qu'elles souhaiteraient expressément voir figurer dans cette proposition, ainsi qu'à examiner toute autre proposition de règlement politique qui pourrait être avancée par les parties, pour parvenir à un accord mutuellement acceptable" . (5)

Sur le fond du projet d'Accord-cadre, que M. Baker estimait pouvoir proposer avec le soutien du Maroc, l'Algérie a exprimé des réserves en soulignant que le texte traduisait une approche intégrationniste. Cette vision, selon Alger, ne répondait ni pleinement aux objectifs recherchés ni aux paramètres définis par le cadre de règlement entériné par le Conseil de sécurité. De son côté, le Polisario a tenté de réorienter le projet d'accord afin de le rapprocher des dispositions du Plan de règlement initial, en en faisant une sorte de " Plan de règlement bis " .

La volonté du Maroc de faire sortir de l'impasse les efforts des Nations Unies et de plier définitivement le dossier de la reconnaissance internationale de la marocanité du Sahara a incité le Gouvernement à mettre sur la table du Conseil un projet d'autonomie inspiré des propositions de l'ONU, des expériences de son voisinage et s'appuyant sur des standards internationaux.

II- L'ÉMERGENCE D'UNE INITIATIVE SÉRIEUSE ET CRÉDIBLE :

Face au rejet du Plan Baker I par l'Algérie et le Front Polisario, et au refus par le Maroc du Plan Baker II — perçu comme une simple reproduction du Plan de règlement de 1990— le Maroc a été encouragé par les Nations Unies et sollicité par plusieurs puissances amies, pour élaborer et soumettre une proposition d'autonomie. Cette Initiative, fruit d'un processus national inclusif, a été élaborée pour satisfaire aux principales exigences suivantes :

- représenter un compromis entre les deux options du plan de règlement (intégration au Maroc ou indépendance) ;
- tenir compte des spécificités de la région du Sahara sur les plans sociologique et culturel ;
- préserver les fondements de la souveraineté nationale en termes d'unité nationale et d'intégrité territoriale ;

-
- constituer une base crédible susceptible de rallier l'adhésion des autres parties au différend.

C'est dans le respect de ces paramètres que le Maroc s'est engagé dans l'élaboration de son projet d'autonomie, en adoptant la même démarche inclusive et consensuelle qui caractérise l'action des autorités marocaines. Cette méthode, véritable marque de fabrique du processus réformateur national, a présidé à l'adoption de Documents majeurs tels que la Constitution de 2011, le Code de la famille de 2004 — actuellement en cours de révision — ainsi que le Nouveau Modèle de Développement lancé en 2021.

La proposition d'autonomie présentée par le Maroc en avril 2007 s'inscrit dans le prolongement naturel d'un processus de démocratisation politique et de décentralisation territoriale, initié dès les premières années de l'indépendance. Ce processus s'est progressivement renforcé à travers l'instauration d'un système de régionalisation avancée, visant à doter les collectivités territoriales de compétences propres ainsi que d'instances représentatives chargées de mettre en œuvre les politiques publiques au plus près des réalités locales.

Le régime d'autonomie envisagé pour la région du Sahara constitue une étape avancée de la démocratie participative. Il reflète la volonté du Maroc de consolider l'État de droit à l'échelle nationale, tout en répondant aux attentes exprimées par la communauté internationale en faveur d'un règlement définitif et mutuellement acceptable de ce différend régional.

Le texte présenté par le Maroc est venu approfondir et enrichir le projet d'Accord-cadre proposé par James Baker, tant sur le plan du contenu des compétences attribuées à la Région du Sahara que sur celui de la structuration des organes représentatifs.⁽⁶⁾ Le Maroc y a également intégré des dispositions essentielles portant sur les garanties relatives au respect des droits de l'homme et à la dignité des populations des camps de Tindouf qui accepteraient de regagner le Royaume, l'amnistie générale qui sera proclamée, ainsi que l'engagement ferme de soumettre l'issue des négociations sur le régime d'autonomie à l'approbation démocratique des populations concernées.

Au-delà de ces engagements, le Maroc a réaffirmé sa pleine disposition à s'investir dans une négociation sérieuse et constructive, dans un esprit de compromis, et à œuvrer activement à l'instauration d'un climat de confiance propice à une issue positive du processus.

C'est en tenant compte de l'ensemble de ces éléments que le Conseil de sécurité a, depuis 2007, développé une appréciation progressive et favorable de la pertinence et de la prééminence de l'initiative marocaine pour la promotion d'une solution politique négociée, réaliste et mutuellement acceptable. Par touches successives, il a esquissé les contours de la solution politique souhaitée, en mettant en lumière les qualités fondamentales que celle-ci doit incarner : sérieux, crédibilité, esprit de compromis, pragmatisme, réalisme et réciprocité. Ce sont précisément ces attributs de l'Initiative marocaine qui lui ont valu un large soutien international, contribuant à l'élan diplomatique et à la dynamique positive qui se dessinent aujourd'hui pour clore définitivement ce dossier, à travers une implication directe et effective des États-Unis et de la France, les deux puissances qui se sont engagées à faire sortir le processus de l'état de léthargie où il s'est enlisé.

III- L'AUTHENTICITÉ DE L'AUTONOMIE PASSE PAR SA NÉGOCIATION

Nonobstant le parti au pouvoir à la Maison Blanche, la position des États-Unis sur la question du Sahara a été plutôt constructive et attentive aux intérêts du Maroc, à l'exception de la période du Président Carter et de l'année 2013 durant laquelle Washington a essayé de pousser vers l'inclusion des droits de l'homme dans le mandat de la Minurso, avant de se rétracter.

La reconnaissance claire et sans ambiguïté par le Président Trump, en 2020, de la souveraineté du Maroc sur le Sahara a marqué un tournant stratégique majeur pour le Royaume. Elle a également constitué le point de départ d'une dynamique diplomatique soutenue, qui ne cesse de se renforcer. La récente réaffirmation de cette position par les États-Unis a été d'autant plus significative qu'elle s'est accompagnée d'un engagement explicite de Washington à « faciliter les progrès dans cette direction ». Cette orientation rejoint la position exprimée par la France, notamment dans la lettre du Président Emmanuel Macron adressée à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans laquelle il a estimé qu'« il est temps d'avancer » et « appelle l'ensemble des parties à se réunir pour parvenir à une solution politique durable, désormais à portée de main ».

Dans les deux communiqués qui ont sanctionné la visite à Washington du Ministre marocain des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains à l'étranger et celle de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara, leurs deux hôtes américains se sont référés à une « autonomie véritable ».

Le Secrétaire d'État américain a réaffirmé la reconnaissance par son pays de la souveraineté du Maroc sur le Sahara et son soutien à la proposition d'autonomie marocaine, comme seule base de solution au différend. Il a ajouté que les États-Unis « continuent de considérer qu'une véritable (Genuine) autonomie sous souveraineté marocaine constitue la seule solution réalisable ». Enfin, il a rappelé l'appel du Président Trump en faveur « d'un engagement immédiat des parties dans des discussions, en s'appuyant exclusivement sur la proposition d'autonomie du Maroc comme cadre unique de négociation, en vue d'aboutir à une solution mutuellement acceptable. Il a également souligné que les États-Unis sont disposés à faciliter les progrès dans cette direction. »

Pour sa part, lors de sa rencontre avec l'Envoyé personnel De Mistura le 14 avril 2025. Mme Lisa Kenna, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires politiques, a considéré qu'une véritable autonomie sous souveraineté marocaine est la seule solution possible » et que « Les parties doivent désormais venir à la table des négociations pour parvenir à un résultat mutuellement acceptable ».

Cette référence au caractère véritable ou authentique de l'autonomie recherchée n'est pas nouvelle. Déjà en l'an 2000, du temps de l'ancien Envoyé personnel James Baker, ce dernier avait conditionné la reprise des pourparlers entre les parties à la disponibilité du Maroc à appuyer véritablement une délégation de compétences en faveur de la future région autonome du Sahara.

Lors de sa tournée dans la région la même année, M Baker avait indiqué dans son rapport au Secrétaire général s'être « entretenu avec des responsables du Royaume du Maroc afin de déterminer si, en tant que Puissance administrante au Sahara Occidental, le Maroc était disposé à offrir ou à appuyer une certaine délégation de pouvoir à tous les habitants et anciens habitants du Territoire qui serait authentique, substantielle et conforme aux normes internationales. » (8)

Enfin, bien que s'exprimant dans un langage mesuré et diplomatique, l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU avait laissé transparaître, lors de sa présentation devant le Conseil de sécurité en octobre 2024, une attente claire à l'égard du Maroc. Il a en effet déclaré que « le moment est venu pour le Maroc d'expliquer et de développer sa proposition d'autonomie de 2007 ...et « qu'il est essentiel de donner une idée claire des prérogatives qui seraient transférées à un Sahara occidental véritablement autonome », Di Mistura a réitéré la même demande érigée en conviction, lors de son briefing au Conseil du 14 avril 2025.

Le qualificatif « véritable » ou « authentique », selon le contexte, renvoie à des notions telles que l'authenticité, la sincérité, la franchise, l'honnêteté, la légitimité, le réalisme ou encore la crédibilité. Lorsqu'il est utilisé pour qualifier une proposition ou une démarche politique, il sous-entend qu'elle est fondée sur des intentions réelles et sérieuses, et non sur des manœuvres de façade.

Ainsi, l'insistance américaine sur la nécessité d'une « autonomie véritable » comme base de règlement du différend sur le Sahara traduit une attente claire : le projet marocain d'autonomie doit être perçu comme suffisamment solide, crédible et sincère pour susciter l'adhésion ou, du moins, ramener les autres parties autour de la table des négociations. Cela suppose, au préalable, un renforcement ou une amélioration de la proposition existante, afin qu'elle ne soit pas simplement perçue comme une posture stratégique, mais bien comme une offre sérieuse et légitime, capable de constituer un point de départ pour une solution durable.

L'analyse du contenu de l'Initiative marocaine révèle qu'un effort sincère et courageux a été déployé pour formuler une proposition d'autonomie à la fois substantielle et crédible, traduisant ainsi la bonne foi et l'engagement réel du Maroc en faveur d'une solution politique durable. Cette Initiative ne se présente pas comme une offre figée, définitive ou unilatérale ; au contraire, elle intègre une dimension volontairement ouverte à la négociation, laissant une marge de manœuvre pour d'éventuels ajustements et des concessions réciproques. Le caractère négociable et flexible de la proposition est d'ailleurs souligné à plusieurs reprises dans le texte, ce qui témoigne d'une volonté affirmée de parvenir à un règlement consensuel à travers un processus de dialogue.

C'est ainsi que le projet souligne que son objectif est de « créer les conditions d'un processus de dialogue et de négociation débouchant sur une solution politique mutuellement acceptable »(par.7) que le Maroc est « prêt à s'engager dans une négociation sérieuse et constructive »(par.9), que l'Initiative d'autonomie « fera l'objet de négociation »(par.27), que « la solution du différend sur le Sahara ne peut être que le fruit d'une négociation »(par.33) et que « le Maroc s'engage à négocier de bonne foi dans un esprit d'ouverture et de sincérité ».

Or, aussi longtemps que les autres parties s'enfermaient dans une posture de rejet catégorique du projet d'autonomie et refusaient toute ouverture à la négociation, le Maroc ne pouvait raisonnablement dévoiler ses cartes, ni exposer ses zones de flexibilité, ni encore déployer pleinement le potentiel évolutif de sa proposition. Toute négociation repose sur une logique d'interaction, d'écoute et de concessions réciproques, qui suppose un engagement minimal de part et d'autre. En l'absence de cette volonté partagée, le processus restait figé, privé de la dynamique indispensable à tout échange constructif. La réciprocité — condition sine qua non de toute négociation réelle — faisait défaut, empêchant ainsi toute avancée vers une solution politique concertée et équilibrée.

IV - LE CHEMIN VERS LA STABILITÉ MAGRÉBINE ET SAHÉLIENNE :

L'engagement franco-américain en faveur d'une relance du processus de règlement de la question du Sahara exige du temps, de la persévérance et une réelle volonté politique, notamment de la part de l'Algérie et du Polisario, pour qu'ils acceptent de s'intégrer dans cette dynamique de paix.

Il faut d'abord du temps. À court terme, il reviendrait aux États-Unis, en tant que "pen holder" du dossier saharien au Conseil de sécurité, de présenter et négocier, dès le mois d'octobre prochain, un projet de résolution affirmant clairement l'autonomie comme seule et unique issue politique durable au différend.

Une telle démarche supposerait, en amont, un alignement diplomatique de la part des membres permanents du Conseil, et en particulier une adhésion de la Russie à cette approche. Or, Moscou s'est systématiquement abstenue ces dernières années lors des votes sur les résolutions relatives au Sahara.

Néanmoins, la dynamique de coopération que les États-Unis et la Russie ont pu établir dans le cadre des négociations liées au conflit en Ukraine pourrait offrir un levier d'entraînement et ouvrir la voie à un compromis sur ce dossier. Cette convergence, même partielle, permettrait de donner au projet de résolution une légitimité renforcée et de relancer, sous de nouveaux auspices, une dynamique diplomatique crédible et inclusive autour du plan d'autonomie.

Il faut ensuite, au-delà du temps diplomatique, des décisions politiques fortes de la part des principaux acteurs concernés, à commencer par l'Algérie. Parmi les gestes significatifs figure en premier lieu le rétablissement des relations diplomatiques avec le Maroc rompues le 21 août 2021, ce qui constituerait un signal fort d'apaisement et un préalable symbolique et concret à toute relance régionale. À cela s'ajouterait l'ouverture des frontières terrestres, longtemps fermées, dont la réouverture favoriserait non seulement les échanges humains et économiques, mais créerait un climat de confiance propice à un dialogue plus large.

Sur ce plan, les États-Unis apparaissent aujourd'hui comme les seuls acteurs capables d'engager une médiation crédible entre le Maroc et l'Algérie. En effet, la détérioration persistante des relations diplomatiques entre l'Algérie et la France compromet toute possibilité, à court terme, d'implication de cette dernière dans un processus de rapprochement entre les deux pays voisins. Ce contexte géopolitique confère ainsi à Washington un rôle central, voire exclusif, dans toute initiative visant à apaiser les tensions et à encourager un dialogue bilatéral constructif.

Dans une interview accordée à la chaîne Al Arabiya, diffusée le vendredi 18 avril 2025, Massad Boulos, Conseiller du Président américain pour les affaires africaines et moyen-orientales, a souligné l'impasse persistante du dossier du Sahara, vieux de près de 50 ans. Il a révélé qu'au cours de son entretien du 10 avril avec son homologue marocain, le secrétaire d'État américain, Marco Rubio, a insisté sur l'urgence d'accélérer la recherche d'une solution « acceptée par les deux parties ».

Boulos a reconnu que le président Trump, en raison d'un agenda chargé, n'avait pas pu faire avancer ce dossier, et qu'aujourd'hui Washington est « déterminée à contribuer activement à sa résolution ». Il a exprimé le souhait de voir s'établir des relations de bon voisinage et de fraternité entre l'Algérie et le Maroc. « Le Maroc, a-t-il poursuivi, est un

allié stratégique des États-Unis, mais nous aspirons également à renforcer nos relations avec l'Algérie. Il est essentiel de parvenir à une solution définitive à la question du Sahara. N'oublions pas qu'environ 200 000 réfugiés sahraouis vivent actuellement en Algérie. Il est temps de parvenir à un accord qui convienne à toutes les parties », a-t-il conclu.

Cette déclaration, émise par un responsable encore en phase de familiarisation avec les subtilités et les enjeux de ce dossier, a été interprétée de manière tendancieuse par la presse algérienne, qui y a vu une remise en question de la reconnaissance américaine, supposément « ni absolue ni fermée ».

Cette interprétation a suscité une mise au point du même responsable affirmant que « la position des États-Unis ne souffre d'aucune ambiguïté, et que toute information contraire relève de simples approximations, dénuées de fondement. »

Le souhait exprimé par l'Algérie, par la voix de son Ambassadeur à Washington le 9 mars 2025, de développer des relations étroites et fructueuses avec les États-Unis du Président Trump, pourrait inciter Alger à ne pas écarter d'emblée une médiation américaine, comme elle l'a fait avec des initiatives européennes ou arabes. Toutefois, ce processus risque de se heurter au rythme jugé trop lent par une Administration américaine dont l'approche transactionnelle privilégie la conclusion rapide d'accords, sans s'attarder sur les sensibilités historiques et les pesanteurs du passé qui marquent les relations entre le Maroc et l'Algérie.

En revanche, la relance de l'Union du Maghreb Arabe pourrait constituer un cadre pertinent pour une reprise du dialogue entre l'Algérie et le Maroc, en facilitant l'émergence d'une coopération structurée dans des domaines stratégiques tels que la sécurité, la gestion des flux migratoires et le développement socio-économique des zones frontalières. Une telle dynamique régionale incluant également la Mauritanie, pourrait générer des retombées positives non seulement pour la stabilisation du Sahel, mais également pour le désenclavement progressif de cette région vers l'océan Atlantique, renforçant ainsi son intégration économique et géopolitique. »

Du côté du Polisario, une évolution substantielle est également nécessaire. Cela commence par l'acceptation, longtemps différée, du recensement des populations dans les camps de Tindouf, condition essentielle pour le rapatriement de la population des camps ayant des attaches avec le Sahara. S'y ajoute la nécessité d'un renoncement explicite et définitif à la lutte armée, comme ce fut le cas en Colombie avec les FARC et en Turquie avec le PKK, afin de favoriser une transition vers une légitimité politique fondée sur le dialogue, la représentativité et le respect du pluralisme.

Dans cette logique, les membres du Polisario pourraient amorcer une mutation vers une formation politique civile, capable de rivaliser sur un pied d'égalité avec les autres formations politiques qui représentent les populations de la Région. Une telle transformation ouvrirait la voie à une inclusion institutionnelle, rompant avec la logique de confrontation, et posant les bases d'une réconciliation durable dans le cadre d'une unité retrouvée.

L'accompagnement des Nations Unies dans cette dynamique d'accélération impliquerait une adaptation du mandat de la MINURSO, entraînant une transformation tant de son statut que de ses fonctions. En effet, dans l'hypothèse où l'autonomie serait consacrée comme unique cadre de négociation, la MINURSO verrait son rôle évoluer d'une mission traditionnelle de maintien de la paix vers une mission politique. Celle-ci aurait pour vocation principale d'accompagner et de soutenir les efforts de facilitation des négociations, sous l'égide de l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies.

Une telle évolution marquerait un tournant décisif dans le traitement de la question du Sahara. La reconnaissance internationale de l'autonomie comme solution politique définitive réglerait de facto la question de la souveraineté. Cela appellerait alors deux décisions majeures sur le plan international :

1. le retrait de la question du Sahara de l'ordre du jour du Comité spécial de la décolonisation (C24), reflétant l'aboutissement d'un processus politique sous l'égide des Nations Unies ;
2. une décision de l'Union africaine visant à retirer, ou à tout le moins suspendre, le statut de membre accordé au Polisario dans l'attente de la conclusion finale des négociations sur le statut d'autonomie.

En contrepartie, dans l'hypothèse où l'Algérie et le Polisario seraient amenés, sous l'effet conjugué des pressions américaines et avec l'acquiescement bienveillant de la Russie, à s'engager dans une dynamique de compromis basé sur une autonomie sous souveraineté marocaine, ils chercheront probablement à préserver certains éléments symboliques de reconnaissance diplomatique du Polisario, ce que le Maroc ne saurait consentir, ou à défaut, à obtenir des assurances claires de la part des acteurs internationaux quant à la nature évolutive du statut d'autonomie, ou à tout le moins, une garantie formelle de son caractère irréversible, dans une perspective de règlement durable et équitable du conflit.

Sur les plans diplomatique et politique, l'Algérie, qui s'est investie dans la question sahraouie depuis 1975 — aussi bien sur le plan diplomatique que par un soutien financier et militaire soutenu — verrait avec soulagement le rapatriement au Sahara des populations des camps de Tindouf, perçues de plus en plus comme un facteur d'insécurité et d'instabilité à l'intérieur de ses frontières. Toutefois, ce soulagement ne serait pas sans contrepartie : Alger chercherait à capitaliser sur sa longue implication dans le dossier.

Sur le plan interne, la renonciation par le Polisario à l'option du référendum et à l'indépendance, pourrait être perçue comme une défaite idéologique et nourrir un sentiment de frustration ou d'abandon au sein de l'appareil sécuritaire et militaire algérien. Ce contexte pourrait réveiller des tensions latentes, notamment le spectre du Hirak, dont les revendications populaires — encore sensibles — pourraient trouver un nouvel écho dans un climat de remise en question des dogmes diplomatiques historiques du régime. Alger cherchera, en outre, à se prémunir contre toute forme de contagion autonomiste qui viendrait alimenter des revendications similaires en Kabylie ou dans d'autres régions du pays.

Le mois d'octobre 2025 s'annonce comme une étape décisive dans la concrétisation de cette perspective. Un projet, porté par les États-Unis avec le soutien de la France, consisterait en une résolution succincte, rompant avec le langage des précédentes résolutions. Ce projet introduirait deux changements majeurs : d'une part, l'affirmation que l'autonomie constitue à la fois le point de départ et l'aboutissement du nouveau processus de négociation ; d'autre part, la transformation du mandat de la MINURSO en une opération d'appui au nouveau processus politique qui pourrait s'appeler MANSASO (Mission d'assistance pour la négociation d'un statut d'autonomie au Sahara occidental).

Un tel projet devrait rallier sans grande difficulté la majorité des membres non permanents du Conseil, à l'exception notable de l'Algérie. Le scénario le plus probable serait un soutien de 12 membres, accompagné d'une triple abstention — russe, chinoise et algérienne — suivie d'explications de vote.

CONCLUSION :

La fenêtre qui s'ouvre aujourd'hui pour un règlement définitif du différend autour du Sahara constitue, sans conteste, un tournant majeur dans l'histoire de la région. Pour la première fois, un projet de règlement porté par les États-Unis et bénéficiant d'un contexte international favorable, offre une solution réaliste et durable qui reconnaît les droits légitimes du Maroc. Ce nouvel élan crée également une opportunité pour l'Algérie : celle de s'engager dans une dynamique constructive, au service de la stabilité du Sahel et du renouveau du projet d'intégration maghrébine. Ceci requiert de l'audace et du courage politique

Saisir cette opportunité nécessite du temps, de la patience et, surtout, une volonté collective d'innover sur le plan diplomatique. Il s'agit aujourd'hui d'insuffler un nouvel esprit, capable de dépasser les logiques de blocage, de méfiance et de rivalité qui ont trop longtemps entravé la région. Cette dynamique doit s'appuyer sur les principes du dialogue, de la coopération et de l'intérêt commun. Les peuples du Maghreb, tout comme les partenaires internationaux de la région, observeront avec espoir et attention l'émergence de cette nouvelle orientation, en espérant qu'elle parvienne enfin à libérer les énergies et à révéler le plein potentiel des cinq États du Maghreb. L'ambition est claire : transmettre aux générations futures un Maghreb apaisé, solidaire et résolument uni.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1- Annexe I du Document S/2001/613 du 20 juin 2001

2- Résolutions du Conseil de sécurité S/RES/1309 (2000) S/1324 (2000), S/RES/1342 (2001), S/RES/1349 (2001),

3- Rapport 2001/613 du 20 juin 2001 par 42.

4- Ibid. par. 54 et 60.

5- Résolution du Conseil de sécurité S/RES/1359 (2001) du 29 juin 2001.

6- Lettre du Maroc contenue dans le Document S/2007/206 du 13 avril 2007

7- Rapport S/2001/613 du 20 juin 2001 par.42. Par.2 et 3.

À PROPOS DE L'AUTEUR



MOHAMMED LOULICHKI

Mohammed Loulichki is a Senior Fellow at the Policy Center for the New South and an Affiliate Professor at Mohammed VI Polytechnic University. He brings over 40 years of comprehensive experience in diplomacy, conflict resolution, and human rights. He has served in various roles including as a member and Deputy Head of the Moroccan delegation to the 3rd Conference on the Law of the Sea (1982-1990), Head of the Department of Legal Affairs and Treaties at the Ministry of Foreign Affairs (1988-1991), and General Director for Multilateral Affairs in the same ministry (2003-2006).

He also acted as Morocco's Ambassador to Hungary, Bosnia-Herzegovina, and Croatia (1995-1999), and was the Moroccan Government's Ambassador Coordinator with MINURSO (1999-2001). Furthermore, he served as Ambassador to the United Nations in Geneva (2006-2008) and New York (2001-2003 and 2008-2014), including a term as President of the Security Council in December 2012. [Lire plus](#)

À PROPOS DU POLICY CENTER FOR THE NEW SOUTH

The Policy Center for the New South (PCNS) is a Moroccan think tank aiming to contribute to the improvement of economic and social public policies that challenge Morocco and the rest of Africa as integral parts of the global South.

Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global. Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. [Lire plus](#)

Policy Center for the New South

Rabat Campus of Mohammed VI Polytechnic University,
Rocade Rabat Salé - 11103
Email : contact@policycenter.ma
Phone : +212 (0) 537 54 04 04
Fax : +212 (0) 537 71 31 54



www.policycenter.ma

